



Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence

Procès-verbal

N° de la réunion : 22
Date : le lundi 23 mars 2026
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Riley Brockington, conseiller, David Hill, conseiller, Jessica Bradley, conseillère, Steve Desroches, conseiller, Sean Devine, conseiller, Allan Hubley, conseiller, Laine Johnson, conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Matt Luloff, conseiller, Stéphanie Plante, conseillère, Isabelle Skalski, conseillère

Absent(s): Laura Dudas, conseillère

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 8 avril 2026 dans le rapport 22 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le vendredi 20 mars 2026, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, est le lundi 23 mars, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 21 du CSPPSU – le 19 février 2026

Adopté

4. Réponses aux demandes de renseignements

4.1 OCC 2026-02 Dangers liés à l'extrémisme

Le Comité a reçu de la correspondance de Don Lalonde, dont une copie est conservée au Bureau du greffe municipal.

5. Direction générale des services de protection et d'urgence

5.1 Examen de la délivrance de permis pour les services d'alimentation

Dossier: ACS2026-EPS-PPD-0001 – À l'échelle de la ville

M. Ryan Perrault, directeur général des Services de protection et d'urgence (DGSPU), présente les membres du personnel qui ont contribué au rapport et qui sont présents pour répondre aux questions :

- M^{me} Samantha Montreuil, Gestionnaire par interim, Élaboration de politiques publiques, DGSPU
- M. Joshua Davis, spécialiste, Examen des règlements municipaux, DGSPU
- Jake Gravelle, directeur adjoint, Services des règlements municipaux, DGSPU

M^{me} Montreuil et M. Davis projettent un diaporama détaillé résumant le rapport. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Des membres du public s'adressent au Comité pour commenter le point :

- Lawry Trevor-Deutsch, président, Strathmere Associates Limited

- Melanie Brulée, directrice générale, Coalition de l'industrie de la musique d'Ottawa
- Erin Benjamin, présidente-directrice générale, Canadian Live Music Association
- Geneviève Bétournay, fondatrice, directrice générale et directrice de la création, Art House Café
- Matías Muñoz, propriétaire, FONO Hi-Fi Lounge
- James Scott MacKillop

La conseillère Plante fait un rappel au Règlement concernant la présentation de M. MacKillop, invoquant l'absence de lien avec le point à l'ordre du jour. Le président statue sur le rappel au Règlement et laisse l'intervenant terminer sa présentation. Il demande aussi à l'intervenant de s'en tenir au point à l'ordre du jour.

- Farid Dagher, propriétaire et fondateur, City Gridwrks, City Annx, City at Night et Afterlight
- Kwende Kefentse, directeur, Memetic Media
- Alex Maltby, programmation et partenariats, Arts Ottawa

De la correspondance écrite a été reçue de Brian Innes, président, Hintonburg Community Association; elle est conservée au greffe municipal.

Dominique Bremner, gestionnaire de programme, Hygiène du milieu, est là pour répondre aux questions à titre de représentante de Santé publique Ottawa.

Au terme de la période de questions aux intervenantes, intervenants et membres du personnel, ainsi qu'au terme des délibérations du Comité, la recommandation du rapport est « approuvée » telle quelle.

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence recommande au Conseil d'approuver les modifications suivantes du Règlement sur la délivrance de permis (no 2002-189, dans sa dernière version) :

1. **L'ajout et la modification de définitions et de règles liés aux services d'alimentation dans le règlement et à l'annexe 7**

décrits dans le présent rapport et selon les modalités générales exposées dans le document 1; et

2. La modification de règles liés aux salles de divertissement à l'annexe 5 décrite dans le présent rapport et selon les modalités générales exposées dans le document 2.

Adopté

6. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

7. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

- 7.1 Avis de motion - Conseiller S. Devine (au nom du conseiller S. Menard) - Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa et conformité à la ligne directrice relative au bruit ambiant NPC-300

ATTENDU QUE le plan de travail de l'examen des règlements municipaux de la Ville d'Ottawa prévoit la révision ou l'élaboration de règlements pour chaque mandat du Conseil municipal; et

ATTENDU QUE conformément à l'article 129 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, une municipalité peut interdire et réglementer le bruit, les vibrations, les odeurs et la poussière; et

ATTENDU QUE le *Règlement sur le bruit* de la Ville régit le bruit afin de préserver, de protéger et de promouvoir la santé publique, la sécurité, le bien-être ainsi que le droit des résidents à la jouissance paisible de leurs biens; et

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario a publié des lignes directrices provinciales en matière de bruit environnemental, notamment la publication NPC-300 (« Ligne directrice relative au bruit ambiant – Sources fixes et transports – approbation et planification »), portant sur le contrôle des émissions sonores provenant de sources fixes ainsi que sur les considérations connexes en matière de planification de l'utilisation du sol; et

ATTENDU QUE l'un des objectifs déclarés de la ligne directrice NPC-300 est de fournir des limites de niveaux sonores pouvant être

intégrées aux règlements municipaux sur le bruit adoptés en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités*; et

ATTENDU QUE la ligne directrice NPC-300 établit une distinction entre les périodes d'évaluation de jour et de nuit et reconnaît que la nuit est une période particulièrement sensible pour les résidents, en raison de niveaux de bruit ambiant plus faibles et des effets possibles sur le sommeil; et

ATTENDU QUE des résidents de quartiers jouxtant de nouveaux immeubles d'appartements, notamment les immeubles situés au 275, avenue Carling (The Clemow, quartier 17) et au 1354, avenue Carling (The Talisman, quartier 16), ont signalé des problèmes récurrents et saisonniers de bruit provenant d'équipements mécaniques et de systèmes de climatisation installés sur les toits, lesquels pourraient être incompatibles avec les recommandations de la ligne directrice NPC-300, sans toutefois avoir donné lieu à des mesures concrètes d'application au titre du règlement municipal actuel sur le bruit; et

ATTENDU QUE des préoccupations similaires ont été soulevées dans le quartier 9, notamment dans des situations où des résidents des immeubles situés au 330, Titan Private, et au 120, promenade Grant Carman, signalent du bruit mécanique et de réfrigération provenant, tard le soir et durant la nuit, d'une propriété commerciale voisine, bruit qui pourrait également être incompatible avec les recommandations de la ligne directrice NPC-300, sans avoir donné lieu, là encore, à des mesures concrètes d'application au titre du règlement municipal actuel sur le bruit; et

ATTENDU QUE les règlements municipaux sur le bruit sont principalement des outils d'application fondés sur les plaintes et que, dans la pratique, les résultats de la mise en application peuvent dépendre du fait que le bruit dépasse ou non les seuils prescrits au moment et à l'endroit des mesures, ce qui peut involontairement créer chez les résidents l'attente que l'application du règlement, à elle seule, permette de résoudre des conflits techniques liés au bruit provenant de sources fixes; et

ATTENDU QUE la ligne directrice NPC-300 privilégie une approche proactive visant à minimiser les conflits entre les utilisations du sol génératrices de bruit et les sources fixes de bruit, et ce, dès les premières étapes de la planification de l'aménagement du territoire et des approbations de projets, en soulignant que des mécanismes

en amont – tels que l’implantation des équipements, les études acoustiques et les mesures d’atténuation intégrées aux approbations d’aménagement – peuvent, dans certains cas, s’avérer plus efficaces que l’application du règlement après coup;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel municipal inclue l’examen du *Règlement sur le bruit*, notamment de toute divergence par rapport aux recommandations de la ligne directrice NPC-300, à titre d’élément à considérer dans le cadre de l’élaboration du plan de travail pour l’examen des règlements municipaux, lequel doit être approuvé d’ici le prochain mandat du Conseil municipal.

8. Demandes de renseignements

Demandes de renseignements du Conseiller D. Hill et du Conseiller R. Brockington

8.1 CSPPSU 2026-01 - Demande de renseignements du Conseiller D. Hill

Incendies liés aux batteries au lithium

Un récent reportage de CTV News a révélé qu’environ 55 incendies ont été causés par des batteries au lithium dans les deux dernières années. Étant donné que ces batteries jouent un rôle actif dans le quotidien de la majorité de la population d’Ottawa, il serait utile que le Conseil en sache plus sur leurs conséquences sur le Service des incendies d’Ottawa (SIO). Dans cette optique, veuillez étudier les questions suivantes :

1. Des 55 incendies que le SIO a attribués aux batteries au lithium, combien ont entraîné des dommages structurels à un logement ou à un véhicule?
2. Pour mieux saisir les tendances historiques, pouvons-nous savoir combien d’incendies par année ont été provoqués par des batteries au lithium depuis 2023? Quel pourcentage représentent-ils de tous les incendies ayant nécessité une intervention durant chacune de ces années?
3. Quels facteurs rendent un logement plus vulnérable aux incendies importants causés par des batteries au lithium? Quels appareils à batterie au lithium causent le plus souvent des incendies à Ottawa?
4. Actuellement, comment le SIO et la Ville d’Ottawa communiquent-ils à la population les dangers liés à ces incendies? Comment l’efficacité de ces efforts de sensibilisation est-elle mesurée?

5. Le SIO a-t-il besoin de plus de ressources ou de soutien du Conseil ou des autres ordres du gouvernement pour combattre ces incendies ou réduire leur fréquence?

8.2 CSPPSU 2026-02 - Demande de renseignements du Conseiller R. Brockington

Bruit provenant du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) des appartements Talisman, situés au 1354, avenue Carling

Le bruit provenant du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) des appartements Talisman, situés au 1354, avenue Carling, construits et occupés depuis peu, suscite des inquiétudes persistantes concernant la saison chaude, lorsque la climatisation sera en fonction.

Le système de CVC est insonorisé des côtés nord, est et ouest, mais ne l'est pas du côté sud, qui donne sur le secteur résidentiel.

Le personnel des Services des règlements municipaux a obtenu des mesures qui atteignent ou frisent constamment les 50 dB.

Le personnel des Services des règlements municipaux pourrait-il faire le point sur ce qui a été fait à ce jour pour donner suite aux préoccupations dans le secteur et faire respecter la réglementation?

Quelles autres mesures pourraient être prises par l'équipe et le propriétaire de l'immeuble pour réduire le bruit provenant du système de CVC?

9. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

10. Levée de la séance

Prochaine réunion

Le 16 avril 2026.

La séance est levée à 12 h 00.

J. Courchesne, Coordonnateur du
comité

Conseiller R. Brockington,
Président